

ANNEXE 7

TROPHÉES DE L'AGRO-ÉCOLOGIE 2019-2020
GRAND PRIX DE LA DÉMARCHE COLLECTIVE
GRILLE D'ÉVALUATION

RÉGION – DOM - PTOM :

CRITÈRES	POINTS	
DIMENSION COLLECTIVE		
Effectivité du caractère collectif : réalité et profondeur du fonctionnement collectif, de l'implication des agriculteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet.		
Pertinence du caractère collectif : ce que le caractère collectif apporte à la démarche et qui ne pourrait pas être apporté avec la même efficacité par la somme des initiatives individuelles des membres du collectif (coordination de différents acteurs, intelligence du groupe, mise en réseau de tests au champ...).		
Caractère ascendant de la démarche : initiative et prise de décision par les agriculteurs membres du collectif pour l'élaboration du projet et pour sa mise en œuvre, à partir des conseils et appui des partenaires.		
Qualité de l'animation et du dispositif d'appui : animation propre au collectif via un recrutement ou à partir de ses membres, animation assurée par une structure d'appui via une convention, dimensionnement de l'animation au regard du projet, mobilisation de réseaux de développement (ONVAR, GAB...), qualité de la formation et du conseil ... et pertinence au regard du projet.		
Qualité et complétude du partenariat : avec les acteurs du territoire du projet (collectivités, enseignement agricole...), avec les structures compétentes (conseil agricole, agro-fourriture...)... et pertinence au regard du projet.		
Masse critique : atteinte d'une masse critique (nombre d'agriculteurs impliqués) favorisant la mise en œuvre du projet et la diffusion de ses résultats.		
PROJET		
Caractère agro-écologique : et en particulier, au niveau des objectifs et des moyens prévus et réalisés, ce qui a trait à l'approche systémique, à l'aménagement spatial des exploitations (dimensionnement des parcelles et infrastructures agro-écologiques), à la biodiversité (cultivée, élevée, infrastructures agro-écologiques (IAE)...), à la qualité du sol (restauration du taux de matière organique...), à la réduction du recours aux intrants achetés (autonomie alimentaire du troupeau...)...		
Degré d'innovation : qui s'apprécie en priorité au regard de la profondeur et du caractère abouti des objectifs et des réalisations (par exemple selon la classification ESR : efficacité, substitution, reconception des systèmes de production), mais aussi au regard de ce qui est innovant pour la région.		
Résultats économiques, environnementaux et sociaux	Résultats économiques	
	Résultats environnementaux	
	Résultats sociaux	
Adéquation au territoire : adéquation aux principaux enjeux du territoire (gestion de l'eau pour un bassin versant, paysage pour une zone touristique...), cohérence du territoire, réalisation d'un diagnostic de territoire ou prise en compte d'un diagnostic de territoire existant...		
Diffusion des résultats : moyens prévus et mis en œuvre pour diffuser les résultats, public ciblé, accessibilité aux résultats (mise en ligne sur internet...)...		
Perspectives : poursuite des actions au-delà de la durée du projet, pérennisation dans le temps long inhérent à une démarche collective agro-écologique...		
TOTAL DES POINTS		

POINTS FORTS :	POINTS FAIBLES :
APPRÉCIATION GLOBALE :	